

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 618**

**38 – ISÈRE**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE**

**Ventes et cessions**

921 819 249 RCS Grenoble.

**VESTA.**

Forme : Société Civile.

Capital : 2000.00 EUR.

Adresse : 4, Rue Des Tropiques, 38130 Échirolles.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun d'apport en nature assimilé à un apport partiel d'actif.

Société bénéficiaire : VESTA Forme : SC Adresse du siège : ECHIROLLES (38130), 4 rue des Tropiques Capital :

2 000 € Numéro unique d'identification : 921 819 249 Lieu d'immatriculation : GRENOBLE Société apporteuse : HFI

Forme : SAS Adresse du siège : MEYLAN (38420), 16 allée de la Praly Capital : 2 500 € Numéro unique

d'identification : 508 863 776 Lieu d'immatriculation : GRENOBLE. Evaluation de l'actif et du passif dont la

transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif : 312 046,42 € Passif : néant Rapport d'échange des droits

sociaux : HFI apporte 2 300 parts sociales, numérotées de 1 à 2 300, d'une valeur nominale de 1 euro, de la

société PRALY II 38-15 (SCI établie à ECHIROLLES (38130), 4 rue des Tropiques, immatriculée 812 714 970 RCS

GRENOBLE), ainsi que 198 parts sociales, numérotées de 1 à 118 et de 121 à 200, d'une valeur nominale de 10

euros, de la société ODIER 74-11 (SCI établie à ECHIROLLES (38130), 4 rue des Tropiques, immatriculée 538

413 279 RCS GRENOBLE). En rémunération de cet apport, il sera intégralement attribué à VESTA, 312 046 parts

sociales nouvelles, d'un euro de valeur nominale chacune, au titre d'une augmentation de capital d'un montant de

312 046 €. La différence 0,42 euros, entre la valeur des titres apportés et le montant de l'augmentation de capital,

prend la forme d'une soulte, à laquelle la société HFI renonce expressément. Montant prévu de la prime d'apport :

néant Date du projet commun d'apport en nature assimilé à un apport partiel d'actif : 23.12.2022 Date et lieu du

dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le 28/12/2022 au Greffe du Tribunal de Commerce

de GRENOBLE pour chacune des sociétés participantes..